



Accueil > Banque & Assurance > Actualités > Le KYC en banque d'investissement passera par la blockchain





L'avis d'expert de Marie-Line Ricard, associée, et Samia Skalli, manager, Sia Partners, Banking practice et Blockchain

Le KYC en banque d'investissement passera par la blockchain

Newsletter chaîne Banque & Assurance

Gérer mes newsletters

Frédérique Garrouste — 21/02/2019 — L'AGEFI Hebdo

-  Twitter
-  LinkedIn
-  Facebook
-  E-mail



Marie-Line Ricard, associée, et Samia Skalli, manager, Sia Partners, Banking practice et Blockchain

Renforcées depuis 2015 par l'adoption des directives européennes AMLD IV et V et par les juridictions locales, les exigences KYC [« *know your customer* »] visent à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elles sont particulièrement contraignantes pour les BFI [banques de financement et d'investissement], qui doivent collecter et analyser un nombre important de données et de documents relatifs à l'entité légale et sa structure actionnariale, à ses informations financières, à ses bénéficiaires effectifs, à la nature de ses activités commerciales. Ainsi, plus de mille données et une dizaine de documents sont demandés par client à chaque entrée en relation ou lors de mises à jour pendant la relation d'affaires – de tous les ans à tous les trois ans – en fonction d'un niveau de risque par client déterminé par la banque. Qui plus est, les clients *corporate* peuvent être clients de plusieurs entités à l'international d'une même banque, et/ou multibancarisés, ce qui les conduit à devoir fournir ces mêmes documents plusieurs fois en une même année. Les conséquences de ces exigences KYC peuvent s'avérer désastreuses pour les BFI en termes d'expérience client. Les coûts portés par les banques, eux, sont colossaux, estimés à 1 milliard d'euros en 2017 pour les banques françaises, dont près de 75 % liés aux ressources humaines de *middle-offices* spécialisés, dont la taille croît d'année en année.

Des solutions technologiques multiples...

Pour parvenir à relever les défis du KYC, les initiatives technologiques se multiplient et l'usage est de les scinder en deux catégories : celles liées à la collecte, pour fluidifier l'accès par les banques aux données et aux documents des clients *corporate* ; celles liées à l'analyse, pour évaluer leur niveau de risque et confirmer l'entrée en relation ou le maintien de la relation d'affaires.

La *blockchain* semble répondre de manière extrêmement pertinente et innovante au défi de la collecte, et les initiatives, dont les plus anciennes ont aujourd'hui 3 ans (Granada, Leia 1, Leia 2, Corda KYC), se multiplient à l'échelle internationale, fédèrent de plus en plus d'acteurs et se précisent.

... parmi lesquelles la « blockchain » semble à l'horizon

Un modèle de collecte KYC sous *blockchain* est d'abord intéressant parce que la solution est partagée par des banques et leurs départements, mais surtout avec leurs clients *corporate*. « La *blockchain* donne complètement sens au principe de 'self-sovereign identity', selon Frédéric Dalibard, responsable du digital à la banque de grande clientèle de Natixis. Le client dépose dans son 'nœud' les documents KYC et choisit ensuite lesquels il partage et avec qui. Il redevient maître de ses données. » C'est la philosophie de la deuxième expérimentation menée sur la *blockchain* Corda fin 2018 et à laquelle Natixis a participé avec d'autres établissements financiers, comme la Société Générale, Crédit Agricole ou RCI Banque, et quatorze *corporate* travaillant avec l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE), dont des acteurs majeurs de l'énergie, de la grande distribution et du tourisme. « L'objectif de l'initiative était de refondre, via la *blockchain*, l'expérience client 'corporate' d'entrée en relation », précise Frédéric Dalibard. Les *corporate* se disent, quant à eux, satisfaits de l'initiative et favorables à l'idée de ce partage « unique » et à la réduction du temps d'*onboarding* pour une nouvelle entrée en relation, comme pour une revue KYC. A l'« *efficience* » qu'il note, Ignacio Sanchez-Miret, *chairman* du comité Fintech à l'AFTE, ajoute les gains en sécurité obtenus lors d'un partage d'informations par une *blockchain* privée : « La sécurité offerte par Corda pour le partage de documents est clé pour convaincre les 'corporate' participants. Ces derniers peuvent finalement se passer de l'e-mail pour partager des informations confidentielles et disposent d'une traçabilité accrue concernant leur consultation en donnant l'accès aux nœuds de confiance. »

Désormais, il faut aussi convaincre que la *blockchain* permettra de réduire les coûts. Selon Nadia Filali, la directrice des programmes *blockchain* et pilote du consortium LaBChain chez Groupe Caisse des dépôts : « Avant d'industrialiser une telle initiative, il faut construire le 'business model' cible et une nouvelle forme de gouvernance répondant à une telle offre de services. Cela est actuellement à l'étude au sein de LaBChain avec neuf partenaires après une première expérimentation ayant permis de valider la faisabilité technique. »

Le KYC n'a pas d'autre choix que de se transformer : aura-t-il le mérite de fédérer les banques – et leurs clients – autour d'un objectif collectif ? L'adoption de la *blockchain* dans ce domaine prouverait que ce type de coopération est possible, dès lors que l'on remet le client – l'humain – au centre des préoccupations.

Imprimer